



Détention 0,4g de cannabis, quels risques encourus ?

Par **Thomas37**, le **27/06/2011** à **19:26**

Bonjour,

J'ai été contrôlé il y a 2 jours au retour d'un festival avec 0,4 g de cannabis (herbe) dans ma voiture, que j'ai remis aux gendarmes. Je ne conduisais pas. Je n'ai aucun antécédent. On m'accuse de détention, usage et transport de stupéfiants. On me propose de régler l'affaire par un stage de 48h coutant 300 euros, que je n'ai pas forcément les moyens de payer.

J'aurais voulu savoir ce que je risque concrètement si je refuse le stage. Amende ? TIG ?

Simple rappel à la loi ? Surtout, dans le cadre de mon travail, je ne peux pas me permettre d'avoir un casier, est ce que c'est un risque que j'encours ?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **27/06/2011** à **19:32**

Si vous avez les moyens d'acheter des stupéfiants, vous avez aussi les moyens de faire ce stage (ou alors revente ?)

C'est une très gentille proposition, vous risquez bien plus avec une amende + prison avec sursis et inscription au casier judiciaire.

Vous n'avez pas eu d'analyse salivaire ?

Par **Thomas37**, le **27/06/2011** à **19:35**

je n'ai jamais acheté de stupéfiants de ma vie, c'est une amie qui m'a donné ça (et rien de plus) et je ne fume que très rarement...

Sinon non pas d'analyse salivaire

Merci du conseil

Par **Domil**, le **27/06/2011** à **19:47**

[citation]c'est une amie qui m'a donné ça [/citation] ça ne change rien et l'excuse est éculée

[citation]Sinon non pas d'analyse salivaire [/citation] + la proposition d'un stage, vous êtes donc une personne très chanceuse.

Par **fabrice58**, le **27/06/2011** à **21:10**

"On m'accuse de détention, usage et transport de stupéfiants" : c'est bien le cas, vous avez été pris avec des substances illicites, vous ne pouvez pas ignorer que Cannabis indica est un végétal interdit.

Par ailleurs, si vous ne fumez que très rarement, vous n'avez nul besoin d'en transporter, pensez que si vous dites à un juge ce que vous écrivez ici, il ne vous loupera pas, les tribunaux voient tous les jours des gens dans votre cas.

Au tribunal, peu importe la provenance de la marchandise, vous n'avez pas le droit de vous balader avec, il vous est donc fortement conseillé d'opter pour un stage qui vous coûtera moins cher que le risque éventuel d'avoir un casier.

Cordialement

Par **weedy84**, le **25/01/2016** à **22:59**

pour 0,2 g un pote a eu 1000 euro d'amende a peut pret